

parc jouera son rôle quand le feuillage est là. Mais en hiver la transparence laissera entrevoir le parc. Une vigilance s'impose donc sur la covisibilité entre la route et le parc photovoltaïque, mais aussi sur le fait que l'implantation du parc, et de sa haie, va couper les vues depuis la route. Ce projet pose la question d'installer des parcs le long des routes passantes.

### **Pistes d'amélioration du projet au regard de l'impact paysager**

- Implantation du projet : les panneaux s'étaleront sur un long linéaire en bordure de la départementale. Celle-ci est actuellement en large belvédère et panorama sur un paysage lointain amplement ondulé. Le projet va venir couper toutes ces perceptions et de façon continue :
  - . Fragmenter plus ce parc tout en longueur. Garder des ouvertures ou des fenêtres sur ce paysage.
  - . Mieux estimer et justifier le recul par rapport à la route. Les 17 mètres sont-ils suffisants ? Même si une haie est plantée, un recul du parc d'une trentaine de mètres serait sans doute à prévoir.
- Attention à la covisibilité depuis la RD 16 passant à l'est du projet en contrebas. L'avis étant finalisé en dehors des vacances à la DDT 23, et le dossier n'étant pas transmis par internet, il faut vérifier qu'une haie suffisante soit plantées sur tout la façade est du projet et avec une hauteur suffisante pour amoindrir l'impact visuel.
- Haie : attention la hauteur des installations est de 3 mètres. Les haies proposées (arbusives donc annoncées comme montant à 2 mètres) sont donc insuffisantes quand à leur hauteur. D'un point de vu qualitatif et pour amener une plus value le long de la départementale, un alignement d'arbre de haut jet pourrait être planté en respectant la distance de sécurité par rapport à la route (projet à affiner), et à inclure dans la haie.
- Marge de recul et plantation par rapport à la ferme : la proposition du projet semble insuffisante. La distance entre les bâtiments de la ferme et les premiers panneaux serait à augmenter. Une haie plus haute et dense serait à planter en limite de parcelle pour isoler visuellement la ferme du parc photovoltaïque.
- Vérifier si toutes les chemins du projet pourraient être en mélange terre/pierre et enherbés.